

### ÉDITO

#### Garder intacte l'ambition de la refondation !

#### SOMMAIRE

- Edito .....p1
- L'équipe du SE-Unsa 34.....p2
- Quoi de neuf pour cette rentrée.....p3
- Calendrier 2014/2015.....p4 et 5
- Actualités .....p6
- Pourquoi adhérer .....p7
- Bulletin d'adhésion .....p8

#### En pages intérieures Le calendrier

Revue trimestrielle  
Directeur de publication :  
Jean-Luc VAÏSSE  
CPPAP n° 1216 S 05904  
N°ISSN : 1247 553 X  
Imprimé par nos soins

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N° 78-17 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

#### SE-Unsa de l'Hérault

Maison des syndicats,  
474 allée Henry II de Montmorency  
34000 Montpellier  
Tel : 04 67 64 54 47  
Fax : 04 67 64 32 02

Mél. : 34@se-unsas.org

Site : <http://sections.se-unsas.org/34/>

**A** lors qu'une nouvelle crise politique perturbe la rentrée, nous, acteurs du monde de l'Éducation, exigeons la reprise d'une Refondation tant attendue et indispensable. L'espoir levé par les grandes ambitions de la Refondation ne cesse d'être malmené. Les promesses pour le collège et le lycée, faites aux professionnels de l'Éducation, aux parents et aux élèves sont aussi à concrétiser.

A mi-mandat, la poursuite d'une priorité présidentielle à l'Éducation n'aura de réalité qu'avec de la cohérence et de la constance. Ce nouveau remaniement conduit encore à du temps perdu. L'École ne peut plus attendre, elle ne peut plus souffrir du temps politique toujours asynchrone.

La nouvelle ministre devra donc donner d'importantes garanties : sur les moyens avec le maintien de la création des 60 000 postes prévus, mais aussi sur le plan pédagogique.

Les élèves, les personnels de l'Éducation, les parents attendent depuis déjà deux ans, les changements nécessaires dans le Secondaire. Il est urgent que certains dossiers soient traités et achevés, comme l'acte II de la vie lycéenne, les rythmes scolaires et le calendrier annuel... D'autres dossiers sont encore à ouvrir pour une refondation profonde.

**P**our sa part, avec constance et cohérence, avec toute l'énergie de ses militants, le SE-Unsa

- Participera activement à la refondation de notre système éducatif
- Se battra pour l'amélioration des conditions de travail et de traitement de tous les personnels
- Sera à l'écoute et au service de chaque collègue, au plus près du terrain, dans chaque établissement ou école.

Lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2014, l'Unsa Education et le SE-Unsa proposeront aux collègues de voter pour un syndicalisme utile, à l'écoute du terrain, combatif et constructif dans les instances.

Nul besoin de surenchère. Seulement l'ambition pour la Refondation de l'école et pour l'amélioration des conditions de travail de tous, portée par un syndicalisme qui propose, négocie et obtient !

Pour le moment, bonne rentrée à toutes et tous ! Et n'oubliez pas que septembre est le bon moment pour adhérer au SE-Unsa.

Jean-Luc Vaïsse Secrétaire Départemental

**Jean-Luc VAÏSSE**Secrétaire Départemental SE-UNSA  
Élu en CAPD CTSD CDEN

☎ 06 81 31 42 38

[34@se-unsas.org](mailto:34@se-unsas.org)*Permanence : mardi, mercredi et jeudi***Claude LASSALVY**

Trésorier

Secteur Retraites

☎ 04 67 64 54 47

[Claude.lassalvy@wanadoo.fr](mailto:Claude.lassalvy@wanadoo.fr)*Sur rendez-vous***Jean-Robert BIGGIO**Secrétaire Écoles 1er degré  
Élu en CAPD CTSD CDEN

☎ 06 18 83 40 36

[ecoles.seunsa34@gmail.com](mailto:ecoles.seunsa34@gmail.com)*Permanence : lundi, mardi, vendredi***David HOUBRON**Secteur Ecoles 1er degré  
Élu en CAPD

☎ 04 67 64 54 47

[ecoles.seunsa34@gmail.com](mailto:ecoles.seunsa34@gmail.com)*Permanence : mardi***Elisabeth ALLAIN-MORENO**Secteur jeunes et formation  
Élue en CAPD

☎ 06 18 83 39 47

[jeunesenseignants.seunsa34@gmail.com](mailto:jeunesenseignants.seunsa34@gmail.com)*Permanence : lundi, jeudi***Yann Aumède**

Secteur jeunes enseignants

☎ 06 76 82 70 20

[jeunesenseignants.seunsa34@gmail.com](mailto:jeunesenseignants.seunsa34@gmail.com)*Permanence : vendredi***Jérôme FOURNIER**Secrétaire 2nd degré  
Élu en CTSD, CDEN

☎ 06 18 83 40 32

[collegelycee.seunsa34@gmail.com](mailto:collegelycee.seunsa34@gmail.com)*Permanence : lundi, jeudi***Michel FEUR**Secteur 2nd degré  
Élu en CTSD

☎ 06 66 88 76 59

[collegelycee.seunsa34@gmail.com](mailto:collegelycee.seunsa34@gmail.com)*Permanence : mardi , jeudi a-m***UNSA-Education 34****Secrétaire Départemental :**

Sébastien MORENO

Élu CAPD CTSD CDEN CHS-CT

☎ 04 67 64 54 47

[34@unsa-education.org](http://34@unsa-education.org)**Capucine RUIZ**

Secteur CHS-CT

☎ 04 67 64 54 47

**Julie COMPAN**

Élue en CAPD

Secteur ASH

☎ 06 18 83 40 14

[ash.seunsa34@gmail.com](mailto:ash.seunsa34@gmail.com)**Section Académique**

SE-Unsa Montpellier

**Secrétaire Académique :**

Gilles TENA

☎ 06 81 44 71 25

Site académique :

<http://sections.se-unsas.org/montpellier/>

## **Quoi de neuf pour cette rentrée ?**

*Avec la loi sur la refondation de l'école qui continue de se mettre en place, la rentrée 2014 arrive avec son lot de nouveautés et de changements dans nos pratiques. Non seulement la refondation avance mais, dans son sillage, le gouvernement ouvre également de nouveaux chantiers de réflexion avec notamment celui sur l'évaluation qui nous tient particulièrement à cœur !*

*Dans notre école en pleine mutation, le SE-Unsa amène la réflexion et l'engagement de ses militants pour veiller à chaque étape, pour le cas échéant participer au changement et réduire les dysfonctionnements de notre institution.*

*Réfléchir, discuter, imaginer ensemble — 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés associés — nous permet souvent d'améliorer les situations. Rejoignez vous aussi le train du changement en adhérant au SE-Unsa et en faisant progresser nos idées !*

*Jerôme Fournier secrétaire SE-Unsa 34 2nd degré*

### **L'an I du conseil école-collège**

Voilà une 1<sup>ère</sup> application concrète de la loi de refondation : permettre aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de travailler ensemble pour faciliter l'entrée en 6<sup>ème</sup> de nos élèves. Ce conseil est l'occasion de créer ou de consolider les ponts entre l'école et le collège. Il n'a d'autre ambition que de mettre en place des projets pédagogiques communs. Pour faire sens et assurer une meilleure continuité des enseignements, l'école doit se décloisonner. Il faut sortir des oppositions stériles où chacun renvoie la responsabilité sur l'autre.

Pour aider les élèves les plus en difficulté, les enseignants doivent échanger. Ainsi, le SE-Unsa vous encourage vivement à devenir acteur de ces projets pour les faire vivre et éviter qu'une autorité quelconque ne vous les impose. Ayons confiance dans notre capacité à inventer de nouveaux outils. Saisis-

sons les opportunités et la liberté que ce dispositif nous offre pour faire avancer l'école ensemble !



### **Éducation prioritaire, année de transition**

Dès cette rentrée, les premiers établissements REP+ sont mis en place. Leur mise en œuvre se terminera à la rentrée prochaine avec la création du réseau REP et le renforcement du réseau REP+.

Les enseignants des REP+ obtiennent un temps de décharge (environ 2h) pour organiser le travail en commun dès 2014. Leur prime ne sera revalorisée qu'en 2015.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> bénéficieront de nouveaux dispositifs d'accompagnement : il sera organisé en petits groupes durant la journée de classe et répondra à des objectifs pédagogiques précis (aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, usage des outils numériques, etc.). Il se traduira par environ trois heures par semaine d'activités en petits groupes encadrés par des enseignants et/ou des assistants pédagogiques dans les plages disponibles de l'emploi du temps.

### **Plus de mixité sociale au collège. Chiche, le SE-Unsa est partant.**

Dans sa lettre de rentrée, notre ministre demande que tout soit mis en ordre pour « améliorer la mixité sociale des établissements scolaires ». On sait qu'au lycée, cette question est difficile à gérer puisqu'elle est consubstantielle des choix d'orientation.

Cependant dans les collèges, les conseils généraux ont la main. Le SE-Unsa se retrouve parfaitement dans cet objectif, et depuis de longs mois maintenant, la section de l'Hérault clame haut et fort et interpelle le CG34 pour retravailler les sectorisations de Montpellier et Béziers. La dernière réponse apportée par son vice-président, M. Morel, ne nous rassure pas. Il ne souhaite pas ouvrir cette discussion. En cette rentrée, nous sommes toujours disponibles pour nous mettre autour d'une table et réfléchir à cette question avec tous les partenaires de l'école.



# Calendrier 2014-2015 2nd degré

Septembre 2014			Octobre 2014			Novembre 2014			Décembre 2014			Janvier 2015				
1	L	Rentrée des enseignants	1	M		1	S		1	L	<b>Élections professionnelles</b> <b>Votez UNSA</b>	1	J	Jour de l'an		
2	M	Rentrée des élèves	2	J		2	D		2	M			2	V		
3	M		3	V		3	L		3	M			3	S		
4	J	<b>Je pense à me syndiquer au SE-UNSA</b>  <b>Ensemble nous serons plus forts !</b>	4	S		4	M		4	J			4	D		
5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	<b>Demandes temps partiels</b>  <b>Campagne de notation administrative</b>		
6	S		6	L		6	J		6	S		6	M			
7	D		7	M		7	V		7	D		7	M			
8	L		8	M		8	S		8	L	<b>CAPA Avancement d'échelon</b> <b>EPS / CPE / PLP / COP</b>	8	J			
9	M		9	J		9	D		9	M			9		V	
10	M		10	V		10	L		10	M			10		S	
11	J		11	S		11	M	Armistice 1918	11	J			11		D	
12	V		12	D		12	M		12	V		12	L			
13	S		13	L	Élections au CA	13	J	Après-midi de rattrapage (03/09)	13	S		13	M			
14	D	14	M	Présentez des listes SE-UNSA	14	V		14	D		14	M				
15	L	15	M	Votez SE-UNSA	15	S		15	L	<b>CAPA Avancement d'échelon</b> <b>Certifiés</b>	15	J				
16	M	16	J		16	D		16	M			16	V			
17	M	17	V		17	L	<b>PERIODE</b>  Saisie des vœux de Mutation INTER  <b>DATES INDICATIVES</b>	17	M			17	S			
18	J	18	S		18	M			18		J		18	D		
19	V	19	D		19	M			19	V		19	L	<b>CTA / CTSD</b>  <b>DHG</b>  Collèges/ lycées		
20	S	20	L		20	J			20	S		20	M			
21	D	21	M		21	V			21	D		21	M			
22	L	22	M		22	S			22	L		22	J			
23	M	23	J		23	D		23	M		23	V				
24	M	24	V		24	L		24	M		24	S				
25	J	25	S		25	M		25	J		25	D				
26	V	26	D		26	M		26	V		26	L				
27	S	27	L		27	J	<b>Élections professionnelles</b> <b>Votez UNSA</b>	27	S		27	M				
28	D	28	M		28	V			28	D		28	M			
29	L	29	M		29	S			29	L		29	J			
30	M	30	J		30	D			30	M		30	V			
		31	V					31	J		31	S				

**Ce calendrier n'est qu'INDICATIF**

**Il sera modifié... quand nous recevront les calendriers officiels**



# Calendrier 2014-2015 2nd degré

Février 2015		Mars 2015		Avril 2015		Mai 2015		Juin 2015					
1	D	1	D	1	M	<b>PERIODE</b> Saisie des vœux de Mutation INTRA	1	V	Fête du travail	1	L	<b>CAPA</b> <b>Tableau</b> <b>d'avancement</b>  <b>CPE/EPS/</b> <b>PLP/Certifiés</b>	
2	L	2	L	2	J		2	S		2	M		
3	M	3	M	3	V		3	D		3	M		
4	M	4	M	4	S		4	L		4	J		
5	J	5	J	5	D		5	M		5	V		
6	V	6	V	6	L	Férialé	6	M		6	S		
7	S	7	S	7	M		7	J		7	D		
8	D	8	D	8	M		8	V	Victoire 1945	8	L		
9	L	9	L	9	J		9	S		9	M		
10	M	10	M	10	V		10	D		10	M		
11	M	11	M	11	S		11	L		11	J		
12	J	12	J	12	D		12	M		12	V		
13	V	13	V	13	L		13	M		13	S		
14	S	14	S	14	M		14	J	Ascension	14	D		
15	D	15	D	15	M		15	V	Jour chômé	15	L	<b>CAPA</b> <b>Mutations</b>  <b>CPE/EPS/</b> <b>PLP/</b> <b>Certifiés/</b> <b>Agrégés</b>	
16	L	16	L	16	J		16	S		16	M		
17	M	17	M	17	V		17	D		17	M		
18	M	18	M	18	S		18	L		18	J		
19	J	19	J	19	D		19	M		19	V		
20	V	20	V	20	L		20	M		20	S		
21	S	21	S	21	M		21	J		21	D		
22	D	22	D	22	M		22	V		22	L		
23	L	<b>CTA-CTSD</b> créations- suppressions de postes	23	L	23	J		23	S		23	M	
24	M		24	M	24	V		24	D	Pentecôte	24	M	
25	M		25	M	25	S	<b>PERIODE</b>	25	L	Férialé	25	J	
26	J		26	J	26	D	Saisie des vœux de Mutation INTRA	26	M		26	V	
27	V		27	V	27	L		27	M		27	S	
28	S	28	S	28	M		28	J		28	D		
		29	D	29	M	<b>DATES IN-            DICATIVES</b>	29	V		29	L		
		30	L	30	J		30	S		30	M		
		31	M				31	D		<i>Fin des cours le samedi 5 juillet</i>			

## Contacts

## **Missions et service : une étape est franchie**

Le décret sur « les missions et le service » des enseignants du 2<sup>nd</sup>e degré est paru au Journal Officiel (à retrouver sur notre site). Il remplace notamment les fameux «décrets de 1950». Dans le courant de l'année, il sera complété par un texte qui créera de nouvelles indemnités. L'ensemble du dispositif entrera en vigueur à la rentrée 2015 (en dehors des établissements REP+/voir article ci-contre).

La nouvelle définition des services comporte toutes les garanties obtenues par le SE-Unsa. Les horaires d'enseignement sont inchangés. Dans le même temps, le décret précise que le métier ne se limite pas à la présence devant élèves. Les préparations, corrections, relations avec les parents etc. sont maintenant reconnues comme étant du temps de travail. Les règles pour les compléments de service ainsi que l'enseignement en cycle terminal et en BTS sont clarifiés et améliorés. Les situations des TZR, des professeurs documentalistes et de l'éducation prioritaire sont également traitées.

Pour la première fois, les professeurs documentalistes sont traités dans le même texte que les autres enseignants. Les « professeurs de la discipline de documentation » sont reconnus comme tels. Le service défini en 30+6 et non plus 36 dont 6 est un amendement porté par le SE-Unsa devant le CTM. Les heures d'enseignement assurées par les profs docs pourront être décomptées à 2 h pour 1. Pour le SE-Unsa, c'est une avancée majeure. Des clarifications devront intervenir rapidement sur l'application de cette nouveauté.

Les négociations sur le volet indemnitaire vont s'ouvrir très prochainement. Les heures «de labo» seront remplacées par un système d'indemnités ouvert à toutes les disciplines. Leur attribution sera cadrée par circulaire ministérielle.

D'autres indemnités vont être créées pour les cours avec des effectifs chargés. L'enseignement dans le cycle terminal pour les PLP et les enseignants d'EPS (qui ne bénéficient pas de la pondération 1,1) pourra également être indemnisé.

Le SE-Unsa portera ses revendications pour l'indemnisation de toutes les coordinations disciplinaires, la reconnaissance financière des missions dans les établissements (réseau informatique, laboratoires, projets...) et la prise en compte de la diversité des situations en collège, lycée et lycée pro.

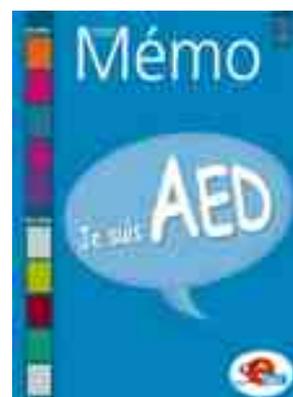
## **Adieu les AVS, bienvenue aux AESH**

À la rentrée 2014, il n'y aura plus d'AVS mais des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).

Cette nouvelle appellation est l'aboutissement de la réflexion sur la professionnalisation des accompagnants, engagée en août dernier.

En quelques mots : sont concernés par cette nouvelle fonction les AED/AVS actuellement en poste qui récupéreront leur ancienneté et les CUI ayant exercé pendant au moins deux ans en tant qu'AVS. Les CDD peuvent être conclus pour une durée maximale de trois ans, renouvelables deux fois. Après six années de services effectifs, les AESH sont reconduits à travers un CDI, qui ne peut modifier les quotités de service. Les AESH suivront une formation d'adaptation à l'emploi et devront obtenir le diplôme professionnel (qui va être créé), soit en suivant une formation spécifique, soit par la VAE.

On s'y attendait, c'est une réforme décevante et loin de l'objectif premier : créer un vrai métier, avec une réelle perspective de carrière. C'est pourquoi l'UNSA a voté contre ce texte lors du dernier CTM. Certes, obtenir un CDI est une garantie supplémentaire non négligeable, mais les AESH ne diront pas pour autant au revoir à la précarité : il faudra bien six années de CDD avant d'obtenir un CDI avec un salaire médiocre et, pour la majorité, à temps partiel.



**A commander au SE-Unsa 34**



**Septembre**  
**le bon moment pour adhérer**

Ma cotisation donne à mon syndicat les moyens d'exister : les cotisations sont ses seules ressources

Je m'affirme comme citoyen : **une société sans contre poids social n'est pas démocratique**

Le SE-UNSA est le seul syndicat à me proposer **un projet de la maternelle au lycée**

Je bénéficie d'un **service personnalisé et d'informations privilégiées.**

**Réduction d'impôt**  
(ou crédit d'impôt)  
66 % du montant de votre cotisation

**J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu**

**Je participe à la défense de notre service public** tout en réfléchissant sur les transformations nécessaires de notre système scolaire

Je peux choisir le **prélèvement automatique en 10 fois sans frais**

**Au delà des enseignants,** l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travail-

**N'hésitez plus :**  
Complétez le bulletin d'adhésion  
Remplissez les demandes et autorisation de prélèvement (vous pouvez aussi régler par chèque, bien sûr)  
Joignez un IBAN  
  
Renvoyez l'ensemble à  
**SE-Unsa 34**  
**474 Allée Henri II de Montmorency**  
**34000 Montpellier**



